



L'impératif présent

Le mode impératif sert à exprimer un ordre, un conseil une interdiction, une demande polie, un conseil, un ordre.

L'impératif présent ne se conjugue donc qu'à **trois personnes sans sujet exprimé** :

- 2ème pers. du sing. - 1ère pers. du plur. et 2ème pers. du plur.
- 2e personne du singulier chante, éteins, bats-toi.
- 1ère personne du pluriel: chantons, éteignons, battons-nous.
- 2ème personne du pluriel chantez, éteignez, battez-vous.

En général, l'impératif est identique au présent de l'indicatif à l'exception près qu'**il n'a pas de pronom sujet**. La seule règle par rapport au présent de l'indicatif est la **disparition du s final** de la **deuxième personne du singulier** pour tous les verbes du **1^{er} groupe** y compris **aller** et *certaines verbes du troisième groupe* comme **cueillir, ouvrir, offrir**.

Ex : (tu manges ; mange) ; (cours-tu? ; cours) ; (tu offres ; offre).

Attention cependant aux **exceptions** :

Avoir :	Aie Ayons Ayez
Être :	Sois Soyons Soyez
Savoir :	Sache Sachons Sachez
Vouloir :	Veux ou Veuillez
	Voulons ou Veillons
	Voulez ou Veuillez

Règles particulières : avec les pronoms personnels

- Si le verbe se termine par **es** au présent, il faut enlever le **s** et il y a autant de traits d'union que de pronoms personnels :

Exemples : Donne-moi le livre. Offre-lui-en un.

- Si l'impératif est **suivi** de **en** ou de **y**, *il est nécessaire de garder le s* :

Exemples : Donnes-en un.

Vas- **y**.

Manges-**en**



L'impératif présent

Le mode impératif sert à exprimer un ordre, un conseil une interdiction, une demande polie, un conseil, un ordre.

L'impératif présent ne se conjugue donc qu'à **trois personnes sans sujet exprimé** :

- 2ème pers. du sing. - 1ère pers. du plur. et 2ème pers. du plur.
- 2e personne du singulier chante, éteins, bats-toi.
- 1ère personne du pluriel: chantons, éteignons, battons-nous.
- 2ème personne du pluriel chantez, éteignez, battez-vous.

En général, l'impératif est identique au présent de l'indicatif à l'exception près qu'**il n'a pas de pronom sujet**. La seule règle par rapport au présent de l'indicatif est la **disparition du s final** de la **deuxième personne du singulier** pour tous les verbes du **1^{er} groupe** y compris **aller** et *certaines verbes du troisième groupe* comme **cueillir, ouvrir, offrir**.

Ex : (tu manges ; mange) ; (cours-tu? ; cours) ; (tu offres ; offre).

Attention cependant aux **exceptions** :

Avoir :	Aie Ayons Ayez
Être :	Sois Soyons Soyez
Savoir :	Sache Sachons Sachez
Vouloir :	Veux ou Veuillez
	Voulons ou Veillons
	Voulez ou Veuillez

Règles particulières : avec les pronoms personnels

- Si le verbe se termine par **es** au présent, il faut enlever le **s** et il y a autant de traits d'union que de pronoms personnels :

Exemples : Donne-moi le livre. Offre-lui-en un.

- Si l'impératif est **suivi** de **en** ou de **y**, *il est nécessaire de garder le s* :

Exemples : Donnes-en un.

Vas- **y**.

Manges-**en**